

GRAND ANNECY

Direction de l'action environnementale
SERVICE EPU

MARCHE PUBLIC

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux sur les réseaux et ouvrages publics destinés à la collecte, au stockage et au traitement des eaux pluviales urbaines

Règlement de la consultation (RC)

Commun à tous les lots

Consultation n°

20260064

Date limite de remise des plis

05/11/2026 à 12h00

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

GRAND ANNECY

Direction de l'action environnementale – service EPU

Représentant : M Antoine ARMAND

Adresse :

46 avenue des Iles

BP 90270

74007 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04 50 63 48 48

Site internet : <https://www.grandannecy.fr>

La personne en charge du dossier est Muriel VIONNET – Responsable Travaux au service Eaux pluviales urbaines.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux sur les réseaux et ouvrages publics destinés à la collecte, au stockage et au traitement des eaux pluviales urbaines.**

Les travaux sont décrits dans le CCTP.

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Travaux sur les réseaux et ouvrages publics destinés à la collecte, au stockage et au traitement des eaux pluviales urbaines (2027-2030)
Acheteur	GRAND ANNECY
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux
Structure	4 lots
Lieu d'exécution	Le territoire du Grand Annecy
Durée	4 ans
Développement durable	Clause sociale (Lot 1 et lot 2) - Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Forfait de 300 €
Forme des prix	Révisibles (formule) $P = P_0 \times \{0.15 + 0.85 \times (0.70 \times TP_{10f}/TP_{10f_0} + 0.30 \times TP_{01}/TP_{01_0})\}$
	Prix unitaires
Délai de paiement	30 jours

■ Allotissement

CPV commun à tous les lots :

Code CPV	Libellé CPV
45232130-2	Travaux de constructions de canalisations d'eaux pluviales
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

La consultation est décomposée en 4 lots :

Lot	Secteur
1	Cœur d'agglomération (Commune d'Annecy – communes déléguées d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran Gevrier, Meythet, Seynod, Pringy – Communes de Poisy, Epagny Metz Tussy, Argonay)
2	Rives du lac et Sud d'agglomération (Communes de Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Bluffy, Talloires-Montmin, Duingt, Saint-Jorioz, Sevrier, Saint Eustache, Entrevernes, La Chapelle Saint Maurice, Leschaux)
3	Nord-Est d'agglomération (Communes de Nâves-Parmelan, Villaz, Fillière, Groisy, Charvonnex)
4	Sud-Ouest d'agglomération (Communes de Chavanod, Montagny-les-Lanches, Chapeiry, Saint-Sylvestre, Alby sur Chéran, Saint Félix, Héry-sur-Alby, Chainaz les Frasses, Cusy, Mûres, Gruffy, Allèves, Viuz-la-Chiésaz, Quintal)

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Cependant, en application de l'article R2113-1 du code de la commande publique, l'attribution des lots est fixée à 2 lots maximum par candidat. Dans le cas où un candidat arrive en tête de l'analyse sur un nombre de lots supérieur à 2, l'attribution se fera par ordre croissant des lots (1, 2, 3 et 4).

La mise en œuvre de ces règles d'attribution n'interviendra qu'en cas d'une concurrence suffisante. **Dans l'éventualité où l'application de ces règles conduirait à une absence d'offres sur un ou plusieurs lots, le Grand Annecy pourra poursuivre la procédure d'attribution du ou des lots concernés, quand bien même cela conduirait à l'attribution de plus de 2 lots à un candidat, sous réserve toutefois que les moyens exposés dans la candidature soient suffisants.**

2.CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Le marché est passé selon la forme de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2, R2124-2 du code de la commande publique.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.info>

Il est souhaitable de le télécharger en **mode identifié** afin que le candidat puisse suivre toutes les correspondances durant toute la période de publicité.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC) commun aux 4 lots ;
- Acte d'engagement (AE) propre à chaque lot ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux 4 lots ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux 4 lots ;
- Bordereau des prix unitaires (BPU) commun à tous les lots ;
- Devis d'aide au dépouillement des offres (DAD) (document non contractuel servant exclusivement à l'analyse des offres) propre à chaque lot ;

- Cadre de mémoire technique environnemental ;
- Formulaire DC1 et DC2 ;
- Annexe dématérialisation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

■ **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3.PRESENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur <https://www.marches-publics.info/>.

(conformément à l'annexe de dématérialisation joint au dossier de consultation, soit au minimum 24 heures avant l'expiration). COORDONNEES DU SUPPORT AWS EN CAS DE DIFFICULTES : Support-entreprises@Aws-France.com – **08 92 14 00 04**

L'acheteur préconise la remise d'une offre signée électroniquement.

A défaut, la signature manuscrite scannée, en lieu et place d'une signature électronique, est acceptée. Dans ce cas, si l'entreprise venait à être déclarée attributaire du marché, l'acte d'engagement sera rematérialisé afin d'être signé en version originale par le candidat et le pouvoir adjudicateur. L'entreprise devra faire parvenir l'acte d'engagement rematérialisé sous un délai de 7 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens matériels	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Certificats	✓ La liste nominative des salariés (encadrants et opérateurs) à jour de leur formation « amiante » sous-section 4 (avec mention pour chaque salarié de la date de délivrance de l'attestation de formation initiale ou de recyclage datant de moins de 3 ans), ou l'indication des sous-traitants envisagés pour ces prestations le cas échéant ✓ L'attestation de certification amiante (AFNOR, QUALIBAT ou GLOBAL CERTIFICATION) pour les travaux en sous-section 3, ou l'indication des sous-traitants envisagés pour ces prestations le cas échéant, avec copie de leur attestation. ✓ Les qualifications (FNTP) suivantes ou équivalente sont demandées : - Terrassements : - 2321 : « Travaux de terrassements courants en milieu urbain ». - 2322 : « Travaux de terrassements courants en milieu rural » - Réseaux gravitaires : - 514 : « Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé » - 515 : « Construction de réseaux gravitaires en site non urbanisé »

	- 516 : « Pose de canalisations gravitaires de toutes sections » <i>Réhabilitation sans tranchées :</i> - 521 : « Réhabilitation des canalisations sans tranchées-canalisation sans pression DN>1000mm ou équivalent » - 522 : « Réhabilitation des canalisations sans tranchées-canalisation sans pression DN≤1000mm ou équivalent » - 5241 : « Réhabilitation de branchements sans tranchée-rénovation sur canalisation sans pression » <i>Ouvrages de stockage et annexes :</i> - 531 « construction d'ouvrages annexes sur réseaux » - 532 « construction d'ouvrages de stockage des eaux » - 1622 « ouvrages de traitement des eaux pluviales » <i>Drainage et aménagements spécifiques (par exemple pour le profilage de noues)</i> <i>Ou la preuve peut être apportée via des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation</i>
Références travaux	✓ Références de prestations de même nature, de moins de trois ans, d'importance similaire notamment dans le domaine du terrassement et de la pose de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement (AE) dûment renseigné par lot
Bordereau de prix unitaire (BPU)	Bordereau de prix unitaire (BPU) dûment renseigné par lot
Devis d'aide au dépouillement des offres (DAD)	Devis d'aide au dépouillement des offres (DAD) dûment renseigné par lot à compléter entièrement <u>Document non contractuel destiné au jugement des offres</u>
Mémoire technique	Mémoire technique rédigé par le candidat, contenant l'ensemble des éléments énoncés à l'article 4 du présent Règlement de la Consultation et permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre.
Cadre de mémoire technique environnemental	Cadre de mémoire technique environnemental fourni au dossier de consultation, dûment complété par le candidat. Ce document fera l'objet d'une évaluation séparée permettant d'apprécier la valeur environnementale de l'offre selon la pondération propre définie à l'article 5 du présent règlement.

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Annecy
Service Commande Publique
46 Avenue des îles ANNECY 74000
Contact : Grand Annecy Téléphone : 04 50 63 48 48

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PADES.

Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4.CLAUSE SOCIALE (Lot 1 et lot 2)

Le Grand Annecy mène une politique envers les personnes éloignées de l'emploi, sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières telle que définie à l'article L 5132-1 du Code du travail.

Cette dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre de son schéma d'achat socialement et écologiquement responsable.

Dans ce contexte et en référence à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le présent marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire pour les lots 1 et lot 2 uniquement, se traduisant pour le candidat choisi par l'obligation de réserver 5 % des heures travaillées sur le marché à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le détail des conditions d'exécution à caractère social est indiqué dans l'article 7.7 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges

5. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées au vu des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats, sur la base des éléments suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Qualifications professionnelles requises pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD). Références professionnelles détaillées pour des prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années. Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires spécifique aux prestations de même nature.
2. Garanties techniques	Moyens humains globaux et matériels de l'entreprise adaptés à l'exécution de marchés d'infrastructures de réseaux.

■ Critères de jugement des offres pour tous les lots :

Les offres conformes seront analysées, notées et classées en fonction des critères et pondérations suivants :

Critère	Pondération
1. Prix (pondération 50%)	Le jugement du prix s'appuiera sur un montant total global théorique, calculé sur la base de la simulation de 4 (quatre) Devis d'Aide au Dépouillement (D.A.D.). Ces D.A.D. simulent des cas types d'interventions représentatifs des besoins du maître d'ouvrage. Ils seront valorisés en appliquant les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) renseigné par le candidat aux quantités définies par l'acheteur pour chaque scénario. Chaque cas est pondéré comme suit : • Cas 1 (Pondéré à 20 %) : Travaux neufs structurants (gros chantier) • Cas 2 (Pondéré à 25 %) : Travaux neufs classiques • Cas 3 (Pondéré à 25 %) : Travaux de réparation • Cas 4 (Pondéré à 30 %) : Scénario non communiqué aux candidats (DAD masqué) Le détail des prestations et des quantités du Cas 4 n'est pas communiqué à l'avance afin de garantir la sincérité des prix unitaires du BPU sur l'ensemble du marché. Ce D.A.D. fait l'objet d'un document précis, établi préalablement à la date limite de remise des plis. Il sera analysé de manière strictement identique pour l'ensemble des offres. Méthode de calcul du montant de l'offre : Pour chaque candidat, le montant total global des offres retenues pour l'application de la formule de notation (P offre) sera calculé selon la formule de pondération suivante : Poffre = (M1 * 20%) + (M2 * 25%) + (M3 * 25%) + (M4 * 30%) Où : • Poffre = Montant total global de l'offre examinée • M1 = Montant total HT du DAD du Cas 1 • M2 = Montant total HT du DAD du Cas 2 • M3 = Montant total HT du DAD du Cas 3 • M4 = Montant total HT du DAD du Cas 4

	Formule de notation du critère Prix : La note de prix, avant pondération du critère, sera calculée sur 100 points selon la formule suivante : Note = (Pmini/Poffre) * 100 Où : • Poffre = Montant total global théorique pondéré de l'offre examinée. • Pmini = Montant total global théorique pondéré de l'offre la moins disante.
2. Valeur technique (pondération 40%)	La valeur technique des offres sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat. La note, avant pondération, sera calculée sur 100 points et obtenue par la somme des points attribués au niveau de chacun des sous-critères suivants : • Sous-critère 1 : : Organisation et moyens de l'entreprise (40 points) ○ Moyens humains et matériels spécifiquement dédiés et mobilisés pour l'exécution du présent marché. • Sous-critère 2 : : Prévention des risques et interventions sur amiante (30 points) ○ Présentation des démarches effectivement en place au sein de l'entreprise relatives à la prévention des risques. ○ Dispositions et moyens (humains et matériels) mis en œuvre pour les interventions de réparation ou de dépose de canalisations en amiante-ciment. (Sous-Section 4). ○ Modalités spécifiques de manipulation des matériaux amiantés. • Sous-critère 3 : : Modalités d'organisation des interventions d'urgence (20 points) ○ Présentation des moyens, de la chaîne d'alerte et de l'organisation logistique mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la continuité et la conformité réaliser les travaux à caractère d'urgence du service (capacité de mobilisation sous 2 heures). • Sous-critère 4 : : Techniques de remblaiement et de réfection (10 points) ○ Dispositions mises en œuvre pour garantir la tenue du remblaiement des tranchées (caractéristiques des matériaux de remblaiement et méthodes de compactage). ○ Organisation des réfections des revêtements bitumineux
3. Valeur environnementale (Pondération 10%)	La performance environnementale sera jugée au vu des engagements fermes pris par le candidat dans le « Cadre de mémoire technique environnemental » obligatoire fourni au dossier de consultation. La note, avant pondération, sera calculée sur 100 points selon la grille d'analyse suivante : • Sous-critère 1 : Performance carbone des fournitures (40 points)

	○ Ce volet apprécie l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les deux principales familles de canalisations du marché (Béton & PEHD). • Sous-critère 2 : Taux d'utilisation de matériaux recyclés et gestion des déchets (30 points) ○ Engagement du candidat à intégrer des matériaux de seconde vie pour le remblaiement des tranchées. ○ Dispositions relatives au suivi des déchets de chantier et proposition d'un cadre de Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) intégrant les obligations de la loi AGECE. • Sous-critère 3 : Logistique chantier et Charte Air Climat (30 points) ○ Mesure de l'adéquation des moyens logistiques, de l'optimisation des distances de transport et de la performance de la flotte de véhicules du candidat avec les exigences de la Charte Air Climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.
--	--

Calcul de la Note Globale Finale :

Le calcul de la note globale finale de chaque candidat s'effectuera sur **100 points** selon la formule mathématique suivante :

Note globale finale sur 100 points = Note critère n°1 x 50% + Note critère n°2 x 40% + Note critère n°3 x 10%
--

Chacun des trois critères (Prix, Valeur Technique, Valeur Environnementale) sera préalablement évalué et noté sur une base de **100 points** avant l'application des coefficients de pondération ci-dessus.

L'offre ayant obtenu la note globale sur 100 la plus élevée sera désignée comme l'offre économiquement la plus avantageuse

Classement et rectification des erreurs :

À l'issue de l'étude des offres, un classement général est réalisé. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée est proposé comme attributaire du marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le **Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** prévalent sur toutes les autres indications de l'offre (notamment sur les simulations de D.A.D.), dont les montants seront rectifiés en conséquence.

Les erreurs de calcul matérielles constatées dans les D.A.D. seront également rectifiées d'office par l'acheteur. Pour le jugement des offres, seul le montant total vérifié et éventuellement rectifié (calculé sur la base des 4 D.A.D. pondérés) sera pris en considération pour l'application de la formule de notation du prix.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le candidat n'apporte pas de justification suffisante du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide

	d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance RC	Attestation d'assurance en responsabilité civile Professionnelle et en Garantie Décennale en cours de validité, couvrant la nature des travaux objet du marché.
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, datant de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF, ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (ex : MSA), datant de moins de 6 mois
RIB	Relevé d'identité bancaire

Modalités de transmission des justificatifs (Plateforme AWS)

La plateforme dématérialisée AWS utilisée par le Grand Annecy permet de mettre à jour vos attestations en une seule fois pour l'ensemble des marchés passés avec un acheteur du réseau AWS.

Pour déposer vos pièces :

1. Accédez à votre espace fournisseur : <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> ;
2. Connectez-vous avec vos identifiants AWS ;
3. Rendez-vous dans la rubrique « **GESTION** » puis « **Attestations** ».

(En cas de difficulté technique, vous pouvez transmettre vos attestations par courriel à : attestations@aws-france.com).

ATTENTION : À défaut de produire l'ensemble des documents requis dans le délai imparti de **8 jours**, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et le candidat sera éliminé. L'acheteur sollicitera alors immédiatement le candidat suivant dans le classement final.

■ Attribution des marchés :

La plateforme AWS utilisée par le Grand Annecy vous permet de mettre vos attestations à jour en une fois pour l'ensemble des marchés passés avec un acheteur AWS. Pour cela accédez à votre espace fournisseur sur <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>, donnez vos codes AWS (votre Email comme identifiant, et votre mot de passe AWS), puis faites « **GESTION** », « **attestations** ». Si vous avez une difficulté, adresse vos attestations à AWS pour courriel à attestations@aws-france.com

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique et dans un délai de HUIT (8) jours à compter de la demande de la personne publique :

Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail ;
Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande).

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays ;

Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité,
Pour les entreprises créées au cours de l'année de lancement de la consultation, une copie certifiée conforme du récépissé du centre de formalité des entreprises doit être fournie ;

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 04 76 51 89 44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles

d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donnees.personnelles@grandannecy.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique et ses annexes \(Legifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)